

CONVENTION D'ENGAGEMENT

Vu la DCC 11-46 du 13 décembre 2011

Entre les soussignés,

D'une part

Nom :

Prénom :

Nom d'épouse

Né(e) le à

Adresse :

Téléphone portable Téléphone fixe

Et d'autre part,

La Communauté de communes des 3 Provinces – 21, rue Pierre Caldi – 18600 SANCOINS,
représentée par son Président, Monsieur Pierre GUIBLIN, dûment habilité.

Il a été convenu ce qui suit :

a) Objet

M s'engage :

- A accomplir sa formation complète dans le temps légal imparti de 30 mois à partir du premier jour du stage de formation générale.
- A travailler en priorité à l'accueil de loisirs intercommunal de Sancoins pendant 3 ans après le passage de la formation générale du BAFA.

En contrepartie, la CC3P s'engage à financer le montant de la formation après déduction des différentes aides perçues.

b) Condition de versement

Pour chaque stage, le versement s'effectuera par mandat administratif, sur présentation de la facture acquittée, des justificatifs des aides perçues et du certificat de cession.

c) Résiliation

Dans le cas du non respect de ces engagements et sauf situation exceptionnelle justifiée, l'intéressé(e) devra rembourser une partie de l'aide financière au prorata du temps restant à effectuer ou la totalité.

Fait en double exemplaire

A le

Le contractant

(Précédée de la mention manuscrite

« Lu et approuvé »)

A Sancoins, le

Le Président de la Communauté

De communes des 3 Provinces